

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

THEMATIQUES DES PROJETS ELIGIBLES FONDS D'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Thématiques	Projets éligibles	Exemples
Doter les territoires d'équipements sportifs et de loisirs structurants	Investissements se rattachant aux équipements sportifs et de loisirs structurants pour un territoire	Salles et terrains de sport (y compris les locaux connexes), plaines sportives, centres nautiques, salles socio-culturelles, salles polyvalentes...
Répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)	Investissements se rattachant à des biens immobiliers	Maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou locaux affectés à des services aux publics, logements des stagiaires en médecine et médecins remplaçants...
Encourager la transition énergétique	Investissements permettant d'exploiter le potentiel solaire des édifices publics	Panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques en couverture extérieure des édifices publics...
Développer le potentiel touristique des territoires	Investissements portant sur un équipement à vocation touristique ou patrimonial remarquable	Centres de loisirs, aires pour les campings cars, création d'un nouvel équipement par réhabilitation de friches, réhabilitation du patrimoine non protégé au titre des Monuments historiques ouvert au public et accessible...
Optimiser et moderniser les équipements culturels existants ou à venir	Investissements relatifs à tout équipement culturel	Musées, théâtres, centres culturels, maisons de pays ou assimilées...
Favoriser la mobilité dans les territoires	Dépenses liées aux itinéraires cyclables (hors liaison intracommunale et hors programme départemental), et aux équipements permettant le covoiturage...	Liaisons intercommunales, liaisons vers les collèges si elles ne sont pas exclusivement infracommunales, connexion vers un axe structurant, aire de covoiturage...
Répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire	Equipements y afférents	Crèches, locaux dédiés...

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

THEMATIQUES DES PROJETS ELIGIBLES

FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DE PROXIMITE

Thématiques	Projets éligibles	Exemples
Améliorer la présence et l'accessibilité des services en tenant compte des axes du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)	Opérations d'investissement en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre, et lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente. Investissement se rattachant à des biens matériels nécessaires pour assurer l'itinérance d'un service public	<i>Maintien ou création d'un commerce de proximité en cas de défaillance de l'initiative privée, et pour répondre aux besoins de la population en milieu rural.</i> <i>Véhicules...</i>
Favoriser la vie citoyenne	Investissement se rattachant aux équipements sportifs et de loisirs tenant compte des besoins locaux.	<i>Equipements sportifs et de loisirs de plein air ou couverts spécialisés ou non (murs d'escalade, stands de tir...), sentiers thématiques (des poètes, œnotouristiques...), salles associatives...</i>
Conforter les édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques	Travaux intérieurs et extérieurs dans les édifices répondant à l'application du régime concordataire incluant les quatre cultes reconnus (catholique, réformé, luthérien et israélite), appartenant à une commune et sous maîtrise d'ouvrage communale	
Lutter contre la fracture numérique pour les publics prioritaires du Département en tenant compte des axes du SDAASP	Equipements et matériels y afférents, y compris ceux permettant d'améliorer l'accessibilité à l'offre de soins (télé médecine, e-santé...)	<i>Achats de matériels informatiques</i>
Soutenir l'innovation technologique	Installation ou modernisation de systèmes de vidéoprotection de la voie publique ou de bâtiments publics	